

Le mémo du DET



>> Le DET est présenté à la fin de la deuxième année.

>> Il est attribué sur la base du contrôle continu et d'un examen sur épreuves devant jury comportant :

- la réalisation d'un projet personnel
- la rédaction d'un écrit
- une épreuve d'interprétation dirigée et un entretien avec jury.